



Lycée Vincent van Gogh des Pays-Bas

Dossier d'Appel à projet validé pour 2010-2011 et 2011-2012

Formulaire adopté à l'unanimité par le comité de projet, réuni le 10 mars 2011.

Fiche de présentation synthétique de projet A présenter au Comité de projet en vue de son financement pour tout ou partie par la Fondation du lycée

Rappel du cadre dans lequel s'inscrit cette procédure

Article 6 des statuts de la fondation du « lycée français des Pays-Bas » :

« Ce comité propose, étudie et instruit les projets de demande de financement au conseil d'administration. Dans un second temps, le comité de projet soumet les projets au chef d'établissement en tant que représentant de l'AEFE, qui validera en relation avec l'AEFE les projets à soumettre au conseil d'administration pour financement.

Peuvent saisir ce comité de projet :

- les associations ou groupements de parents au sens de l'article 5,
- tout représentant de la direction de l'établissement ainsi que tout représentant des personnels de l'établissement
- les associations ayant une convention d'occupation avec l'établissement
- le conseil d'administration de la Fondation.

Les projets devront être adressés au chef d'établissement pour enregistrement avant transmission au comité de projet. Le comité de projet comprend :

- le Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC)
- les directeurs d'écoles primaires du lycée français,
- le directeur des services administratifs et financiers
- deux représentants élus des personnels enseignants du lycée français des Pays-Bas
- un représentant élu des personnels non enseignants du lycée français des Pays-Bas

Le chef d'établissement siège au titre d'expert mais ne vote pas.

En cas de partage des voix, la voix du COCAC est prépondérante.

Les actions de la Fondation doivent recueillir l'accord du chef d'établissement au regard des directives de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

Le comité de projet pourra, sur invitation du chef d'établissement, inviter toute personne concernée par ses travaux. »

Rappel du cheminement du dossier de projet :

1. Présentation du projet au moyen de l'imprimé joint.
2. Remise du dossier complet au secrétariat du proviseur qui accusera réception.
3. Eventuellement, le chef d'établissement pourra demander des compléments de dossier.
4. Ce dossier sera présenté et étudié par le **Comité de projet**.
5. Le « pilote » ou responsable du projet sera informé de la décision prise par le comité de projet.
6. A l'issue de l'étude du projet par le comité, le chef d'établissement, en accord avec l'AEFE – le valide ou non.
7. Dernière étape : après validation, le projet est transmis au conseil d'administration de la Fondation qui décide – ou non – de le financer.

Appel à projet présenté par :

- professeurs du 1^{er} degré
- professeurs du 2nd degré
- personnels ATOS
- autres membres de la communauté scolaire, à préciser :
-

Pièces du dossier à remplir et à remettre au chef d'établissement :

- Fiche de présentation synthétique (ANNEXE 1)
- Classement des projets par catégorie (ANNEXE 2)
- Dossier de présentation du projet (ANNEXE 3)
- Budget prévisionnel (ANNEXE 4)
- Fiche de suivi du dossier (ANNEXE 5)

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à ce dossier tout document complémentaire que vous jugerez utile à sa présentation.

Fiche de présentation synthétique du projet

Site concerné : LA HAYE AMSTERDAM

Intitulé du projet :	Date de présentation du projet :
Bénéficiaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • Elèves de quel(s) niveau(x) d'enseignement ? • Personnels ? 	
Descriptif du projet :	
Date de début de la réalisation du projet :	
Analyse qui a conduit à élaborer ce projet :	
Objectifs visés :	
Personnel(s) qui pilote(nt) le projet : intervenant(s) (et, éventuellement, partenaires opérationnels) :	
Autres partenaires financiers :	
Modalités d'évaluation :	
Subvention demandée :	Budget prévisionnel :

Classement des projets par catégorie

Le projet ne peut porter que sur 1 seul programme

**Son coût ne peut - en aucun cas - être inférieur à 5 000€
jusqu'à la campagne 2012/2013, y compris.**

(cochez la case correspondante)

		Cochez <u>une seule</u> case
Programme 1	Soutien financier au lycée dans le cadre d'activités scolaires ou périscolaires	
Programme 2	Soutien financier au lycée dans le cadre de projets d'équipements mobiliers ou immobiliers	
Programme 3	Soutien financier au lycée pour des actions de solidarité	
Programme 4	Soutien financier au lycée pour des actions de communication	

Dans votre document de présentation du projet, vous noterez à quel programme il appartient.

Dossier de présentation du projet

Description du projet	
Indiquez ici le nom de votre projet (titre significatif) :	
Projet présenté dans le cadre du programme n°	
Pilotage et coordination du projet : indiquer les membres du comité de pilotage (ou de suivi) de l'expérimentation et la fréquence prévisionnelle des réunions	
Objectifs précis du projet	
Durée estimée de l'expérimentation (en mois) – préciser si l'évaluation se poursuit au-delà du projet	
Public(s) cible(s) (caractéristiques / identification) Estimation du nombre de bénéficiaires potentiels	
Description détaillée des actions mises en œuvre pour la réalisation des objectifs	
Les parties-prenantes au projet : Indiquer les noms, rôles et implications de chacun (partenaires financiers, opérationnels, prestataires...)	
Lien précis avec le projet d'établissement	

Budget prévisionnel du projet

Budget lié à l'élaboration et la mise en œuvre du projet		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Montant des recettes / participations
TOTAL		

Fiche de suivi du dossier

Date d'accusé de réception du projet :

Date de l'étude du projet en réunion du comité de projet :

Décision du Comité de projet

Date et signature du COCAC :

Transmission au chef d'établissement pour validation par l'AEFE : OUI
 NON

Validation : OUI
 NON

Date et signature après validation ou non du chef d'établissement :

Transmission au CA de la Fondation : OUI
 NON

A quelle date ?

Accusé de réception

Date et signature du président du CA de la Fondation :

Réunion du Conseil d'administration de la Fondation le :

Décision du Conseil d'administration de la Fondation :